L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 17 JANVIER 1891. 64me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

Dufour & Denis,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI 17 JANVIER 1891.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 3e page.

VENTES DE CE JOUR.

Bourse des Encanteurs.

PAR HORY & O'CONNOR — Propriété du deuxième district, maison de résidence, 13 et 17 rue des Marais entre Canal et Bienville.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS — Deux résidences confortables dans le troisième district, Nos 42 et 44 rue Congrès près Royale. Résidence cottage au bois, No 337 rue Harmony près Carondelet.

PAR LE SHERIF—Grande vente de propriétés situées dans les différents districts de cette ville.

Bourse d'Encan St-Charles.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — Maison de résidence élégante et parfaitement située pour une famille, No 384 rue Septième, à quelques pieds de l'avenue St-Charles.

PAR STEPHEN J. DERBES—Au No 281 rue Peydras, le contenu d'une épicerie.

LES AFFAIRES MILITAIRES DE LA FRANCE.

UN ARTICLE DE LA "RÉPUBLIQUE FRANÇAISE" DU 1er JANVIER.

M. de Freycinet vient d'entrer dans sa soixante troisième année, avec une autorité toujours plus considérable, une activité toujours infatigable pour le service de la République et de son pays. Il sera réélu dimanche prochain au Sénat, comme l'organisateur le plus habile de la puissance militaire de la France. C'est bien le moment de jeter un coup d'œil sur l'œuvre à laquelle son nom restera attaché.

Voilà tout à l'heure trois ans que M. de Freycinet a été appelé au ministère de la guerre : on peut affirmer que depuis cette époque, sans bruit, sans fracas, il a consacré à la Défense nationale ses jours et ses nuits ; il n'a respiré que pour son devoir. D'autres avaient mis en pratique avant lui des procédés tout différents. Ils traitaient le travail de l'organisation militaire de la France comme une parade de bateleurs, à coups de grosse caisse et de cymbales. On publiait à tous les vents de la renommée les prétendus prodiges que l'on accomplissait tous les jours. Mais que la distance était grande entre les paroles et les réalités! Le souvenir en est encore si triste et si humiliant qu'on ose à peine s'y arrêter, pour y puiser des leçons !

M de Freycinet, à peine ministre de la guerre, s'entoure de conseils techniques, qui présentent toutes les garanties de compétence. Il reconstitue le conseil supérieur de la guerre, auquel sont soumises toutes les questions capitales intéressant l'organisation de l'armée et de la défense. Il constitue en même temps des conseils spéciaux qui sont pour chaque arme, pour chaque service ce que le conseil supérieur est pour l'armée tout entière.

La santé, le bien-être du soldat sont au premier rang de ses préoccupations. Le service des hôpitaux, l'hygiène des casernes reçoivent des améliorations considérables. Rappelons nous l'unification des soldes pour les officiers, avec la solde progressive pour les capitaines, les facilités et garanties qui leur ont été accordées pour la retraite.

Les sous-officiers ont aussi une large part dans les réformes accomplies. Facilités de se rengager pour 2, 3, 4 et 5 ans; facilités pour se faire commissionner, à partir de dix ans de service; avantages divers qui leur sont faits, entre autres: cession par les magasins de l'Etat du drap nécessaire pour la confection de ceux qui s'habillent à leurs frais ; permission pour loger en ville ; octroi, pour les sous-officiers mariés, de toucher sous forme d'indemnité représentative en argent, les prestations jusqu'ici touchées en nature. Toutes ces mesures ne sont elles pas autant d'améliorations apportées à des existences si dignes d'intérêt !

La troupe a été, de même, le sujet de la persévérante sollicitude du ministre et du Parlement. Il ne faut jamais les séparer l'un de l'autre. C'est leur accord qui a rendu tant d'améliorations possibles. L'augmentation de la solde des troupes d'infanterie et de cavalerie a amélioré sensiblement l'ordinaire du soldat. Un décret, en date du 1er décembre 1888, a réglé la concession des permissions et des congés, décentralisant tout ce qui est relatif à cette question, ce décret a étendu, dans des proportions les plus larges, les attributions des chefs de corps. Signalons également les instructions fort sages prises en vue de proscrire le surmenage des troupes.

Mais nous pourrions insister peut-être davantage encore sur l'organisation de la défense, sur les efforts du ministre pour résoudre les problèmes relatifs à la sécurité de nos frontières sur la Meuse et dans les Alpes, tantôt en améliore les fortifications existantes afin de les mettre à hauteur des nouvelles exigences de la guerre ; tantôt en crée un enveloppe d'un réseau serré nos places et l'on relie entre eux, par le même moyen, nos ouvrages détachés.

Par la création de commissions permanentes de réseau, par l'organisation de sections de chemins de fer de campagne, de service militaire, se trouve constitué, en temps de paix, en vue des besoins du temps de guerre.

Dans cette tâche immense, toute technique, toute scientifique, de l'organisation de la défense, les détails ou, pour mieux dire, les services accessoires ne sont pas négligés. C'est ainsi que le service des aérostats, approprié aux besoins de l'armée, soit qu'il s'agisse d'explorer, soit qu'il s'agisse de se garder, reçoit une organisation aussi complète qu'on pouvait le désirer.

Ce service, puissant auxiliaire de tactique, nous assure, pourquoi ne le dirions-nous pas ! une incontestable supériorité sur les autres Etats. Partout également les pigeonniers militaires, établis sur des bases plus pratiques, viennent pourvoir nos armées, nos places fortes et jusqu'à nos vaisseaux de messagers ailés défiant, dans leur vol élevé, les balles de l'ennemi. A côté d'eux, la télégraphie militaire recevait une organisation nouvelle.

En toute hypothèse de guerre, il faut à l'avance être approvisionné. M. de Freycinet l'a bien compris, quand, après avoir songé à établir une constitution plus rationnelle de nos approvisionnements en vivres, il a appelé les autorités civiles locales à l'examen des questions qui touchent à l'alimentation des places fortes. Un comité permanent des subsistances a été créé ; les divers ministères, la préfecture de la Seine, le conseil municipal, la chambre de commerce de Paris y sont représentés.

N'oublions pas le décret du 18 février 1889, pris à la suite d'un vote de la Chambre, qui a inauguré un nouveau système de fournitures de fourrages. Ce système, tout en consacrant l'autonomie des corps de troupe, assure de réels avantages à la production locale et appelle les agriculteurs à participer directement à la fourniture des troupes.

Qu'on passe de même en revue les lois qui ont augmenté nos effectifs et notre matériel de guerre.

Une première loi, celle du 24 décembre 1888, a porté de quatre à six le nombre des compagnies des bataillons de chasseurs à pied, augmentant ainsi, d'un tiers, l'effectif de ces formations d'élite. Une deuxième, promulguée quatre jours après, a créé douze batteries de montagne destinées à la défense des Alpes, batteries qui étaient précédemment prélevées sur l'artillerie des 14e et 15e corps, en état maintenant de pouvoir mobiliser le même nombre de batteries que les autres corps, la même loi a encore créé quatre batteries, affectées celles-ci à la défense de l'Algérie et de la Tunisie. Une troisième loi, en date du 27 février 1889, a porté de trois à cinq les bataillons d'infanterie légère d'Afrique, permettant, de cette façon, d'y incorporer les éléments qu'il est été dangereux de fondre, comme tout le reste du contingent, dans les régiments de la métropole. Une quatrième loi a augmenté notre artillerie de campagne. Qu'il nous suffise de dire que cette loi a créé dix-neuf batteries destinées à porter de onze à douze le nombre des batteries des régiments d'artillerie de corps. De plus, la même loi a créé un troisième lieutenant par batterie, un chef d'escadron par régiment et dix-neuf lieutenants-colonels. Toutes ces augmentations de cadres étaient nécessaires pour faire face aux besoins de la mobilisation. Notre artillerie de campagne peut désormais défier toute comparaison.

Tout cela s'est fait, nous l'avons déjà dit, par l'accord du ministre et du Parlement ; mais qui ne rendrait justice à la large part d'initiative, de travail, de dévouement qui appartient à M. de Freycinet et à ses collaborateurs !

Enfin, au-dessus de tout et pour couronner cette œuvre, rappelons la loi sur le service de trois ans.

L'armée territoriale a-t-elle été oubliée ? Oh! que non ! L'instruction des hommes de l'armée territoriale, toutes les conditions relatives à leur habillement, à leur équipement, à leur conchage ont été l'objet d'une série d'améliorations remarquables. Désormais, pour obtenir les grades, il suffit de savoir et d'être instruit : ou ne vous demande pas comment vous avez appris. M. de Freycinet a écarté toutes les barrières qui avaient jusque là arrêté les candidats.

Voilà, à grands traits, l'œuvre d'une année, l'année 1889, si remplie par les fêtes de notre Exposition universelle et qu'on n'aurait jamais cru devoir être si féconde. Elle l'a été cependant et elle a vu s'accomplir sous francs tant de choses utiles et importantes, parce que nous avons eu un ministre de la guerre consciencieux et travailleur, aidé par le patriotisme des Chambres.

L'année 1890 n'a pas été moins riche en résultats heureux : elle aussi laissera dans la mémoire des hommes compétents qui s'intéressent aux destinées militaires de la France des souvenirs de profonde satisfaction. M. de Freycinet a préparé et soutenu devant les Chambres son budget de 1891 avec une énergie digne de tout éloge. Il s'est attaché surtout à utiliser et à distribuer de la meilleure façon les forces vives de notre armée, en réalisant sur tous les services le plus d'économies possible.

C'est ainsi qu'un budget inférieur de plus de 40 millions au précédent permettra d'augmenter de 10,000 hommes l'effectif sous les armes, qui se trouve porté à 517,000 hommes. Notre cavalerie va recevoir son complément de chevaux de cinq ans. Ce n'est pas moins de sept mille chevaux qu'on va lui procurer pour remplacer des animaux trop jeunes.

Mais une mesure d'une portée beaucoup plus étendue que toutes les autres a marqué cette année 1890. Un chef d'état-major général a été institué, à l'abri des fluctuations de la politique. Puis nous avons eu les décrets organisant l'inspection générale des corps d'armée, au point de vue de la préparation à la guerre; les mesures relatives au ravitaillement de la population civile des places fortes, à l'organisation de la garde des voies de communication ; enfin l'unification des soldes et des pensions et l'amélioration matérielle et morale des officiers et des hommes de troupes ont poursuivi la marche régulière de leurs progrès.

L'argent de la France est certainement employé de la manière la plus profitable pour sa défense ; les résultats éclatant à tous les yeux, par des augmentations d'effectifs d'un côté, par des diminutions de dépense de l'autre. Mais combien d'autres choses ne sont pas moins importantes, le sont peut-être davantage encore, bien qu'elles soient moins visibles ! Nous voulons parler de la préparation proprement dite de la guerre, de l'organisation de tous les services, en vue de la mobilisation.

Dans son toast, au banquet qui lui a été offert à Cambrai, après les grandes manœuvres du 1er et du 2e corps d'armée, M. de Freycinet a très nettement déclaré que "tous les progrès acquis ne devaient servir que de point de départ pour en réaliser de plus grands encore". Il répondait ainsi au sentiment de l'armée, au sentiment du pays tout entier. Mais on peut affirmer, dès à présent, que tous les grands services des armées en campagne sont munis de leur organisation complète, que le haut commandement est prêt à fonctionner, s'il le fallait, chacun ayant appris dans la paix ce qu'il aurait à faire en temps de guerre. Ainsi nous pouvons avoir la plus ferme confiance dans l'avenir.

M. Georges Cochery, rapporteur du budget de la guerre, rappelant, dernièrement, tout ce qui avait été fait, par le ministre et par les Chambres, pour augmenter la force défensive de notre pays, disait que l'Allemagne avait toujours pris, d'année en année, l'initiative des formations nouvelles et des augmentations d'effectifs. Nous avons suivi la même progression, pas à pas ; les dates et les chiffres ont été cités devant le Parlement. Il ne pourrait donc venir à l'esprit de personne de mettre à notre charge la responsabilité des armements qui écrasent tous les peuples de l'Europe ; mais si nous n'avons fait que suivre l'exemple donné, tout le monde constate que nous l'avons suivi de façon à ne rien envier à l'Allemagne et à ne rester au-dessous d'aucune éventualité.

Le sentiment de confiance que cette situation inspire à notre pays tout entier, est accompagné d'un sentiment de gratitude pour le ministre qui, depuis trois ans, dirige cette œuvre patriotique. M. de Freycinet, s'exprimant, l'autre jour, devant les électeurs sénatoriaux de la Seine, se plaçait sous les "auspices de la défense nationale." C'est là, en effet, son plus grand titre. Cette défense nationale, qu'il avait entreprise sous la direction de Gambetta, au milieu de la guerre et de l'invasion; il l'a reprise et continuée ensuite en pleine paix, avec une ardeur que les fatigues ni l'âge ne peuvent refroidir. Dimanche prochain, les électeurs sénatoriaux de la Seine s'en souviendront et confirmeront M. de Freycinet dans son mandat trois fois renouvelé.

SAINT-SIÈGE.—LE CONGRÈS ANTIESCLAVAGISTE DE BRUXELLES.—LA SANTÉ DU PAPE. DÉPÊCHES DE ROME, DU 2 JANVIER, AU "JOURNAL DES DÉBATS."—Léon XIII vient de faire adresser à tous les évêques d'Italie une circulaire les invitant à s'associer à la campagne antiesclavagiste entreprise par le cardinal Lavigerie et à former dans leur diocèse des comités qui enverront des délégués au nouveau Congrès antiesclavagiste qui doit se réunir à Bruxelles du 3 au 6 février prochain.

La santé de Léon XIII, que plusieurs journaux avaient représentée comme gravement compromise, ne paraît pas le moins du monde donner des inquiétudes dans son entourage. En répondant, hier, aux souhaits de nouvel an que lui présentait un majordome, au nom des employés du Vatican, le Pape a prononcé les paroles suivantes, dont je vous garantis l'exactitude : "Les autres années, en recevant vos souhaits, je vous disais que peut-être ce seraient les dernières. Je me trompais. Aussi, cette année, je vous dis simplement : que la volonté de Dieu soit faite !"

Le célèbre médecin, M. Broussais, dit : "Sur 100 malades qui affligent l'espèce humaine, il en est au moins 95 qui dépendent d'une cause quelconque." Les pilules contre stimulantes de Morel guérissent toutes ces maladies. A Bouffe Frères, 111 rue du Canal.

Orateurs, Orateurs, Chanteurs et Auteurs savent que le Pectoral Cerise d'Ayer améliore et rétablit la voix.

LOUISIANE.

Le *Réveil*, St-Martinville, paroisse St-Martin, du 10 janvier :

Il y a beaucoup de paçaniers dans la paroisse, et nous croyons qu'on en tirerait une lucrative récolte, si leurs propriétaires se donnaient la peine de soigner ces arbres, comme ils le méritent.

Tout d'abord, ils devraient améliorer l'espèce de leurs pacanes par une greffe intelligente, et la récolte serait plus régulière. Ils devraient ensuite débarrasser leurs branches du cru végétal qui fait le plus grand tort à la gestation des fruits et des feuilles, tuant les jeunes bourgeons, laissant improductives les branches qu'il envahit et retenant l'humidité qui fait moisir les jeunes fruits qui ont poussé malgré lui.

Ce nettoyage fait, il serait important de ne point permettre que les racines de l'arbre restent déchaussées, ni que l'herbe pousse autour du tronc ; il serait donc nécessaire de retourner la terre et d'en ajouter, si besoin est. Alors il serait bon de trouver un fumier énergique ; cela ne serait pas très difficile. Nous croyons que le fumier employé pour les noyers, en Europe, serait tout indiqué. Ainsi soignés, les jeunes paçaniers porteraient des fruits, deux ans plus tôt, et les vieux bien davantage.

Le *Courrier*, Opelousas, paroisse St-Landry, du 10 janvier :

Par suite du bas prix du coton, la masse de la récolte est encore entre les mains des producteurs ; il y en a même encore une grande quantité sur place, qu'on n'a pas encore pu ramasser.

Notre première Banque nationale se trouve dans une excellente situation. Ses opérations n'ont commencé que le 11 juin, et elle a un surplus de plus de $2,000 et $116 60 de bénéfices en caisse. On ne peut que féliciter la direction d'un semblable résultat. Il a été décidé, avec raison, de ne pas diviser ce bénéfice, et de l'ajouter au surplus.

Le *Banner*, New Roads, paroisse Pointe Coupée, du 10 janvier :

M. J. B. Churchill, de Lakeland, nous a affirmé avoir, cette année, fabriqué près de 1,000,000 de livres de sucre. M. Churchill, qui n'avait jusqu'ici fait que du sucre "open kettle", a l'intention d'ériger un vacuum pan, pour la saison prochaine.

Le *Sugar Planter*, Port Allen, paroisse West Baton Rouge, du 10 janvier :

Voici l'état des levées du district du Bassin de l'Atchafalaya :

Upper Morganza—70 0/0 d'achevé ; tout sera probablement terminé, le 1er février, suivant les termes du contrat.

Lower Morganza.—1,600 pieds, soit 80 pour cent, achevés. Tout sera également terminé, le 1er février.

Lobdell.—Il y a du retard dans les travaux ; les entrepreneurs comptent, pourtant, avoir fini, le 15 janvier. C'est une des plus importantes levées de la paroisse ; elle a toujours occasionné beaucoup de tracas.

New Texas.—Les travaux vont lentement, les entrepreneurs ont reçu ordre d'augmenter leur personnel et leur matériel. La saison avance, et il n'y a que 50 pour cent des travaux achevés.

Pointe Manoir.—C'est la plus grande levée en construction dans la paroisse ; elle est à moitié achevée, et le travail est solide. Les entrepreneurs ont beaucoup de peine à achever leur tâche. La levée nouvelle traverse les bois ; on est souvent obligé d'avoir recours à la dynamite pour enlever les racines des arbres ; tout sera terminé pour le 1er février.

Ste-Marie Pamela, dans la paroisse Lafourche.—75 pour cent des travaux sont achevés.

Le gouvernement des Etats-Unis a fait des contrats pour Barrowza, Highland (West Baton Rouge), Nina (Pointe-Coupée), Evergreen (Iberville). Les travaux y sont commencés.

MM. Flynn et De Garis ont le contrat pour Evergreen et Nina ; MM. Andrews et Ogden, pour Barrowza.

Le gouvernement paie sur les fonds alloués pour les levées, situées au-dessous de la Rivière Rouge.

Le coût des travaux pour le bassin de l'Atchafalaya s'élèvera à $275,000.

Les levées Jacob, Fanny Richey, School, Fairview, Jones, Torras, Raccourci, Belzoni (Pointe Coupée), Evan Hall (Ascension), sont achevées.

La Cour Suprême a déclaré que la taxe levée par le Bureau est d'utilité publique et est parfaitement constitutionnelle. En somme, les travaux ont, jusqu'à présent, marché d'une façon satisfaisante.

Le *Protector*, Pointe-à-la-Hache, paroisse Plaquemine, du 10 janvier :

On nous écrit, de Mosquito Hawk :

La canne sur pied est toujours en bon état ; le froid lui a été favorable. Il y a encore beaucoup de cannes pleines de vie ; mais le moment du danger arrive ; les planteurs prudents se hâtent, maintenant, de mettre en windrow.

Stella et Orange Grove ont fini ; les autres sucreries auront achevé, le 1er février.

La récolte énorme de M. Garr, sur St-Clair, l'occupera probablement tout l'hiver.

M. Kernochan finira, le 10, sur Soardale ; Belair, le 20 ; le gouverneur Warmoth ira jusqu'au 1er février.

Stanton fait 149 livres de sucre à la tonne.

M. Victor Reaud fait 143 livres à la tonne, avec un seul moulin. On y arrivera au chiffre de 900,000 livres.

La grande batterie du gouverneur Warmoth n'est pas encore en fonctions.

Sur Myrtle Grove, M. Wilkinson fera 9,000 tonnes sur ses deux propriétés, Ste-Rosalie et Alliance, en dépit de sa grande crevasse.

Le meilleur résultat, sur le bas de la côte, est celui de M. Kernochan qui a obtenu jusqu'à 200 livres à la tonne, avec son Shredder et son double moulin. Le système de diffusion de M. Warmoth est battu.

A la Terre aux Bœufs, personne n'a fini.

Poydras a achevé le 10. Les deux principaux directeurs des travaux, MM. Gillis et Wallace Taylor ont été longtemps malades.

M. E. L. Lothrop, de Greenwood et de Linwood, paroisse Plaquemines, a mis en usage un procédé très peu coûteux, pour faire le chargement des cannes sur les "cars" que l'on doit expédier aux usines centrales. Il creuse un fossé, de deux pieds de profondeur, et nègre large pour y placer une voie ferrée ; il rejette toute la terre d'un seul côté, qui se trouve ainsi exhaussé de quatre pieds ; ce qui met les charrettes qui apportent les cannes, à peu près au niveau du fond des "cars" de chemins de fer. Le transfert des cannes des charrettes aux "cars", se fait ainsi rapidement et sans presqu'aucune dépense.

LE MONUMENT QUE LES ALSACIENS-LORRAINS SE SONT PROPOSÉ D'ÉLEVER A GAMBETTA.—Il ne sera pas inauguré avant le mois de juillet prochain, mais les fidèles de la mémoire du grand patriote, qui se sont rendus le 31 décembre et le 4 janvier, à Ville-d'Avray en ont vu le commencement d'exécution.

Le monument, situé dans l'axe de l'avenue Balzac, borde l'avenue Gambetta, au dessus de l'avenue des Jardins, qu'il touche.

Au centre d'un hémicycle de style dorique, sur un haut piédestal, se dresse Gambetta, la tête nue rejetée en arrière ; il presse sur sa poitrine les tronçons d'un drapeau qu'il vient de ramasser et dont les plis l'enveloppent ; un aigle gît à ses pieds.

Des inscriptions seront tracées sur les quatre faces de ce piédestal.

La face principale portera : "A Gambetta les Alsaciens-Lorrains."

En avant, sur un plan moins élevé, deux groupes encadrent l'autel de la patrie ; d'une part, la Lorraine, sous les traits d'une femme, tient un enfant dans ses bras avec un mouvement de protection ; d'autre part, une autre femme, l'Alsace, semble montrer Gambetta à son fils.

Les villes principales de l'Alsace et de la Lorraine seront figurées sur l'hémicycle au moyen de colonnes murales et d'écussons que relieront des branches de cyprès.

Ces villes seront : Strasbourg, Colmar, Mulhouse, Thann, Schlestadt, Haguenau, Wissembourg, Altkirch, Metz, Bitche, Sarreguemines, Thionville, Phalsbourg, Saint-Avold, Forbach, Château-Salins, etc.

Guillaume II au théâtre et à table.

L'Indépendance belge nous fournit, dans une lettre de Berlin, du 20 décembre, les renseignements suivants sur l'empereur qui gouverne aujourd'hui l'Allemagne :

Guillaume II, on le sait, s'intéresse beaucoup au théâtre. Cet intérêt, il le pousse si loin que pendant son deuil il se faisait donner des représentations privées. Il protège surtout les œuvres de M. Wildenbruch, dont il se fait lire toutes les pièces nouvelles ; il affecte aussi de protéger ostensiblement le *Berliner Theater*, dirigé par M. Ludwig Barnay ; selon d'aucuns, en agissant ainsi il veut indiquer son mécontentement au sujet de la direction imprimée au *Théâtre royal*. Au théâtre, il écoute attentivement, et selon toute apparence, il s'intéresse autant au drame qu'à la paix européenne, à la question sociale et à l'enseignement supérieur, etc.

Les personnages haut placés n'étant pas à l'abri de certaines critiques, je ne cacherai pas qu'on a l'impression, et elle a été souvent énoncée, que le souverain affecte pour ces sortes de choses une passion qu'il n'a pas réellement. Guillaume II n'est fait une conduite d'Etat. Il veut paraître au courant de tout, il veut être à la tête de tout, qu'il s'agisse de sience ou de militarisme ; il croit devoir imprimer une certaine direction aux choses de l'art. Il a transporté dans le domaine intellectuel et modernisé en quelque sorte la fameuse phrase : "L'Etat, c'est moi !" L'empire extraordinaire qu'il exerce sur lui-même lui vient en aide ; on lui attribue aussi, à tort ou à raison, de réelles connaissances en fait d'art dramatique. Il est établi que, dans les circonstances les plus graves, se trouvant lui-même dans un état d'agitation nerveuse accentuée, il galopait à cheval dans la ville, ruide, les traits sévères et le regard sévère.

Lors de l'ouverture du premier Reichstag, on a cru remarquer aussi, chez l'Empereur, un mouvement théâtral assez singulier. Le prince de Bismarck s'étant avancé pour lui baiser la main, l'Empereur la lui aurait tendue légèrement ; puis, lentement, comme s'il n'avait pas conscience de son acte, l'aurait abaissée de manière à contraindre le chancelier de fer à se courber très bas. De la sorte les princes fédérés, les hauts dignitaires de l'Empire, les députés, le public aussi ont pu se convaincre que lui seul était le souverain et que même un prince de Bismarck devait s'incliner profondément devant lui.

Mais il n'y a peut-être là que des jugements arbitraires fondés sur des gestes involontaires. Toutefois, il faut reconnaître que l'empereur aime beaucoup la pompe théâtrale et les attitudes césariennes ; on a eu souvent l'occasion de le constater. Les cérémonies d'Etat et les fêtes de la Cour sont réellement splendides. Les journaux belges, lors de son séjour, l'année dernière, à Ostende, le comparaient à Lohengrin. Lorsque, tout récemment, une revue de troupes eut lieu à l'occasion du 250e anniversaire de l'avènement au trône du Grand Electeur et que tous les soldats stationnant à pied, portant le manteau militaire, seul l'Empereur arriva à cheval, revêtu de l'uniforme des cuirassiers blancs. Le contraste fit une impression extraordinaire; Guillaume II ressemblait à un jeune dieu de la guerre. M. Barnay lui même n'aurait pas pu trouver une meilleure mise en scène

Tout cela concorde avec ce qu'on dit de l'amour du théâtre qu'on attribue à l'empereur Guillaume II, qui va au spectacle pour voir la pièce et aussi un peu pour se faire voir, j'imagine. Il se décide presque toujours brusquement ; en un quart d'heure, tous les préparatifs doivent être prêts et le personnel des cuisines impériales est sur les dents. Car l'Empereur soupe au théâtre avec toute sa suite et tout le repas doit le suivre. Le public s'étonne parfois de la longueur inusitée des entr'actes ; la cause en est à l'empereur, qui mange les mets préparés chez lui et servi par son personnel. Les préparatifs devant se faire très rapidement dans les cuisines impériales, les petits accidents sont inévitables. Dernièrement, Guillaume II soupait au théâtre Wallner ; on constata qu'une assiette était brisée. On recolla les pièces, mais une soupe traîtresse divulgua l'accident.

Une aventure plus comique s'est passée un soir au Berliner Theater. Au dernier moment on s'aperçut qu'une assiette avait été oubliée. Un gardien des loges dut courir au palais. Désirant rentrer le plus tôt possible, le malheureux alla acheter la première assiette venue, et le monarque fastueux dut se résigner à manger dans un plat vulgaire.

Puisque j'en suis à révéler les mystères de la cuisine impériale, j'irai plus loin dans cette voie. Une stricte économie est imposée aux princes prussiens, et l'Empereur, qui, comme il le dit lui-même, doit pourvoir aux besoins d'une nombreuse famille, ne jette pas l'argent par les fenêtres. Est-ce la force de l'habitude, désir de thésauriser en vue de défrayer de dispendieux voyages, inclination à suivre les exemples d'une mère prévoyante ou volonté formelle de mettre un frein à l'exploitation des fournisseurs et de la valetaille ? Quoi qu'il en soit, l'Empereur a établi un régime culinaire tout nouveau.

Autrefois les fournisseurs et les chefs de cuisine n'avaient qu'à s'entendre ; aujourd'hui la table de l'Empereur forme l'objet d'une sorte d'entreprise faite par les chefs de cuisine. Le déjeuner, les jours ordinaires, est taxé à deux marks par couvert et, si je ne me trompe, le dîner à six marks. L'Empereur peut donc faire son compte et n'est plus à la merci des fournisseurs. Ce système offre un inconvénient : souvent les entrepreneurs sont tentés de servir une seconde fois la desserte assaisonnée selon les règles de l'art culinaire. On admettra aussi qu'ils ne se fournissent pas toujours chez les meilleurs traiteurs. Mais leur propre intérêt exige qu'ils se fournissent chez des marchands sérieux, sans perdre de vue la question du bon marché.

En résumé, le jeune empereur d'Allemagne est un esprit original dont on parlera beaucoup et dont les actes donneront lieu à réflexion. Le fait est qu'on s'est déjà énormément occupé de lui depuis son avènement. Il y a quelque mérite à avoir attiré sur lui l'attention, bien qu'il soit un souverain pacifique. Ses discours et ses démarches ont occupé sans trêve le monde entier. On ne pourrait en dire autant de maint autre prince contemporain.

LACROIX. — *Décédé*, bien soir à 11 heures moins un quart, à l'âge de 18 ans, PAUL ALFRED LACROIX, le plus jeune fils de feu Paul Lacroix et de Noémie Bonneron. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, samedi, 17 février, à 3 heures P. M. Le convoi partira de la résidence de son frère Gaston Lacroix, rue Déléry, en face des Casernes des Etats Unis.

TO-KALON! TO-KALON!

Ne buvez rien autre chose; mais buvez le pur. C'est le fameux To-Kalon de

PAUL N. VERNEUILLE,
SEUL AGENT,
149 rue Royale, coin Toulouse.

6 juil—6 m

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

AVIS.

Des soumissions pour la place de Secrétaire, vacante par la mort de notre regretté secrétaire, L. Simon, seront reçues à l'Asile jusqu'à mardi, 20 janvier, 6 h. P. M.

Par ordre du Président.

J. BAYLE.

Le Secrétaire pro-tem,
HENRI P. SABRIO.

17 janv—sam dim mar

Bureau de la New Orleans City and Lake Railroad Company.—No 102 rue Canal, au premier—Nouvelle-Orléans 17 janvier 1891.—A une réunion régulière de la Direction tenue mercredi, 14 janvier 1891, les officiers ci-après ont été nommés pour l'année courante : J. A. WALKER, Président ; R. LEWIS, Secrétaire ; CHARLES F. BUCK, Avocat.

R. LEWIS,
Secrétaire.

17janv—1f

Germania National Bank.—Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1891.—A une élection de Directeurs, tenue le 13 de ce mois, les actionnaires et après nommés ont été élus pour l'année courante : H. R. Cogrove, Nic Miller, H. Abraham, Geo. H. Finlay, Max Schwabacher, Tom Day, J. C. Denis. Et à une assemblée de la Direction, tenue ce jour, M. J. C. DENIS a été unanimement réélu Président de la Banque.

17 janv—7f J. L. BERGIER, Caissier.

ASSURANCES.

Vingt-et-unième Etat Annuel
—DE—
L'Association d'Assurance
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1890.

Primes reçues :	
Sur risques de feu	$234,182 81
Sur risques de marine	2,590 06
Sur risques de rivière	4,818 54
	$241,591 43
A ajouter, primes non acquises de 1889	60,554 00
Primes totales	$302,195 43
A ajouter, intérêts	12,239 08
Revenus	$314,374 51
A déduire, pertes payées :	
Sur risques de feu	$74,499 83
Sur risques de marine	1,295 07
Sur risques de rivière	43 10
Total des pertes payées	$75,837 60
Retour de primes et cancellations	22,106 94
Commissions	36,133 75
Réassurances	22,311 93
Taxes et Licences	2,000 77
Dépenses de bureau et d'agences, dépenses légales, bureau des assurances, corps de vérificateurs et profits et pertes	32,016 81
Déboursés	$191,339 76
	$123,034 75
A déduire :	
Primes non acquises	$60,030 00
Pertes ajustées et non ajustées	38,000 00
	94,030 00
Bénéfice net	$28,104 75

ACTIF.

Argent en caisse	$ 91,348 57
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0 @ 123	12,300 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans @ 107	129,470 00
$8,500 Bons à Primes de la Nlle-Orléans @ 115	98,580 00
$25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0 @ 92 1/2	23,375 00
Primes en voie de recouvrement	32,976 75
10 Actions Germania Insce Co. @ 115	1,150 00
Prêts sur hypothèque	17,780 00
Effets à recevoir et billets à recevoir pour primes	3,400 00
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
	$415,970 35

PASSIF.

Capital	$300,000 00
Dividendes non réclamés	1,914 60
Réserve pour primes non-acquises	53,930 00
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées	38,000 00
Intérêt sur capital dû en janvier 1891	9,000,000
	$405,874 60

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 13 janvier 1891

CHARLES G. ANDRY, Notaire.

A une assemblée de la Direction tenue ce jour il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de TROIS POUR CENT, (3 0/0) pour le second semestre de 1890, laissant SIX POUR CENT pour l'année, sur le capital de l'Association.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1891.
14 janv—1m

DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL
—DE LA—
Compagnie d'Assurances
TEUTONIA,
De la Nouvelle-Orléans.

Conformément aux dispositions de sa charte, cette compagnie publie l'état annuel suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1890 :

Primes reçues—	
Sur risques de feu	$183,923 30
Sur risques de marine	22,707 72
Sur risques de rivière	25,897 70
	$232,510 70
Ajouté, primes non expirées pour 1889	74,103 00
	$306,613 70
A déduire—	
Pertes de feu payées	$61,592 37
Pertes de mer payées	1,912 66
Pertes de rivière payées	13,193 63
Réassurances	30,780 11
Commissions	21,063 88
Primes remises	20,340 26
Taxes et licences	11,908 59
Dépenses générales et dépens d'agence	7,404 46
moins l'intérêt	879 33— 172,521 29
	$134,092 41
Réservé pour primes non expirées	$ 84,723 00
31 décembre 1890	
Dix pour cent d'intérêt sur le fonds capital pour l'année	25,000 00
Réservé pour pertes non ajustées	16,296 00
Surplus	8,073 41
	$134,092 41

ACTIF.

Comptant en main	$ 38,104 53
61,000 bons de ville consolidés de la N. O. (Crossman) valeur sur le marché	65,575 00
62,000 bons à cent pour cent de la N. O., valeur sur le marché	62,000 00
30,000 bons 4 pour cent des Etats-Unis, valeur sur le marché	36,500 00
120,000 bons d'Etat de la Louisiane, valeur sur le marché	111,900 00
10,200 bons hypothécaires de la Canal and Claiborne Street Railroad valeur sur le marché	10,500 00
Bons-certificats de ville de la Nouvelle-Orléans et autres stocks	3,743 25
Propriétés foncières	41,262 50
Prêts sur hypothèque	42,791 66
Prêts sur gages	12,200 00
Primes en cours de collection	29,774 92
Billets à primes et comptes à recevoir	4,139 55
Meubles de bureau	1,000 00
	$352,097 41

PASSIF.

Fonds capital	$250,000 00
Fonds de réserves	80,000 00
Réservé pour primes non expirées	84,723 00
Intérêt sur dividende non payé	505 00
Pertes non ajustées	16,296 00
Surplus	8,073 41
Int